

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 18 mai 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 009-1906/17/BM

■ Attribution d'une subvention à Centrale Marseille pour la gestion du dispositif de surveillance des accès autorisés des organismes du Technopôle de Château-Gombert - Approbation d'une convention

MET 17/3472/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure le pilotage du développement et de l'aménagement du Technopole de Château-Gombert, l'une des têtes de ponts de la recherche et de l'innovation sur le territoire métropolitain, 1er pôle français de recherche en mécanique-énergétique après Paris, qui rassemble 8 laboratoires de recherche, plus de 600 chercheurs, 2600 étudiants, 170 entreprises (Cybernétix, Traxens, CMR, ERAS...) 4000 salariés et un écosystème complet de soutien à l'innovation (Incubateur, pépinières, pôles de compétitivité).

Les usagers du Technopôle de Château-Gombert ont dû faire face à une recrudescence d'incidents graves sur le périmètre du cœur de site, qui regroupe en particulier les écoles Centrale Marseille et Polytech Marseille, les résidences étudiantes et plusieurs laboratoires de recherche.

Afin de lutter contre la survenue de tels actes, un travail collectif réunissant les directeurs des différentes structures concernées, les services de la police municipale, nationale et la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône a permis de définir une série de mesures préventives.

Conformément à « l'Etude Sûreté » réalisée par la section Prévention situationnelle de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône, un dispositif de surveillance des accès autorisés des différents organismes du Technopole a été mis en place sur le périmètre concerné aux heures de faible fréquentation.

Signé le 18 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juin 2017

Financé conjointement par Centrale Marseille, la Métropole Aix-Marseille Provence, les résidences étudiantes et Aix-Marseille Université, ce dispositif a été géré de septembre 2016 à mars 2017 par Centrale Marseille, qui dispose déjà d'un PC sécurité.

L'efficacité de ce dispositif, associé à la mobilisation de la police nationale et municipale dont la fréquence des rondes a été augmentée dans le secteur, a permis d'enrayer la spirale de violence qui semblait installée.

Comme l'avait anticipé l'étude « Sûreté », ce contrôle des différentes entrées d'établissements aux heures de faible fréquentation « participe à la dissuasion des actes de malveillance et envoie un signal fort à la fois aux usagers et aux individus malveillants ».

Le budget prévisionnel de cette prestation de renfort opérée par Centrale Marseille est de 39 205,72 euros sur huit mois (d'avril à décembre 2017).

Compte-tenu de l'efficacité du dispositif et des bénéfices pour l'ensemble de la communauté d'usagers et l'attractivité générale du site, il est proposé pour cette année de reconduire la participation de la Métropole Aix-Marseille Provence au financement de ce dispositif à hauteur de 15 000 euros par une subvention à Centrale Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 17 mai 2017

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'assurer la surveillance des accès autorisés des structures du Technopole de Château-Gombert en-dehors des heures d'affluence.
- L'enjeu du maintien de la sécurité sur le site en termes d'image et de réputation pour le Technopole, site d'excellence académique et entrepreneuriale, et pour le territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 15 000 euros à Centrale Marseille pour la gestion du dispositif de surveillance des accès autorisés des organismes du Technopole.

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juin 2017

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à Centrale Marseille pour la gestion du dispositif de surveillance des accès autorisés des organismes du Technopole.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes dispositions y afférentes.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 de la Métropole Aix-Marseille Provence sous-politique B 320 – Chapitre 67 – Nature 6748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART